

FranceAgriMer

> Les synthèses de FranceAgriMer

Septembre 2013 • numéro

12

GRANDES CULTURES



LES PRIX PAYÉS
AUX PRODUCTEURS
EN AGRICULTURE
BIOLOGIQUE
**Campagnes 2005/06
à 2010/11**



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 / Fax : +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr
www.agriculture.gouv.fr

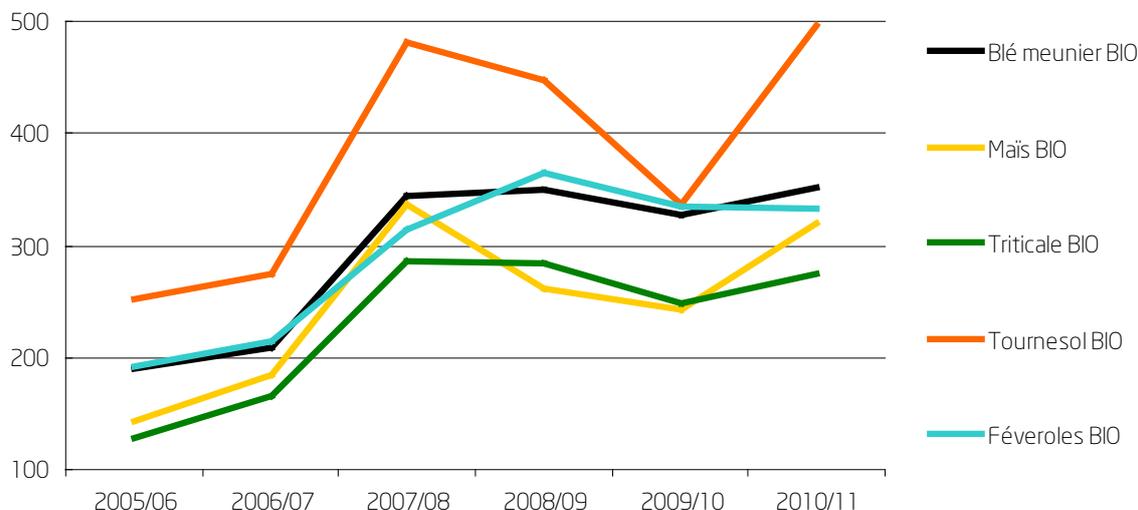


Cette nouvelle publication présente les résultats d'une enquête annuelle portant sur les prix payés aux producteurs de céréales et oléoprotéagineux en agriculture biologique depuis la campagne 2005/06. Ces prix sont calculés sur la base d'une moyenne pondérée des prix d'achat des organismes stockeurs par les volumes collectés dans chaque région. Les prix d'achat sont issus de la comptabilité des organismes stockeurs ; ils intègrent donc les compléments de prix apportés en cours de campagne, ce qui permet d'obtenir un prix moyen de campagne complet.

Cultures BIO : évolution des prix payés aux producteurs en €/t

| En €/t | 2005/06 | 2006/07 | 2007/08 | 2008/09 | 2009/10 | 2010/11 | Var. annuelle 2010/11 par rapport à 2009/10 |
|-----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---|
| Blé meunier BIO | 191 | 210 | 344 | 349 | 327 | 352 | 7% |
| Maïs BIO | 142 | 184 | 336 | 262 | 243 | 319 | 31% |
| Triticale BIO | 129 | 165 | 286 | 285 | 248 | 274 | 10% |
| Tournesol BIO | 252 | 274 | 481 | 447 | 337 | 495 | 47% |
| Féveroles BIO | 192 | 215 | 313 | 365 | 334 | 334 | 0% |

Source : Enquête annuelle prix à la production en agriculture biologique - FranceAgriMer



Enquête annuelle FranceAgriMer sur les prix à la production en agriculture biologique

Ce document présente pour la première fois les résultats d'une enquête sur les prix payés aux producteurs en agriculture biologique (cultures en 2^e année de conversion non comprises) pour cinq espèces principales (blé meunier, maïs, triticale, tournesol et féveroles) sur les campagnes 2005/06 à 2010/11. Il s'agit de moyennes nationales qui recouvrent une hétérogénéité de déclinaisons régionales nettement plus prononcée qu'en agriculture conventionnelle. Les données de collecte s'entendent également hors volumes en 2^e année de conversion.

La période 2005/06 - 2007/08 a été caractérisée par un net recul de la production en agriculture biologique alors que la demande était en constante progression. Cette inadéquation croissante entre l'offre et la demande a généré une envolée des prix à la production en agriculture biologique sur cette période pour l'ensemble des espèces enquêtées, y compris dans le cas du maïs dont la collecte s'était maintenue, le manque

de disponibilités en cultures fourragères biologiques ayant entraîné une substitution croissante par le maïs.

Ces tensions haussières ont été particulièrement prononcées lors de la campagne exceptionnelle 2007/08, conjuguant des rendements moindres à des surfaces parfois également réduites (blé) ; elles s'échelonnent de +98 euros (féveroles) jusqu'à +207 euros (tournesol).

Les trois campagnes suivantes arguent en revanche une période de plus grande stabilité pour les prix du blé meunier et, dans une moindre mesure, pour ceux du triticale et des féveroles. En revanche, les prix du maïs et surtout, du tournesol, demeurent très fluctuants, avec une indexation plus importante aux prix pratiqués en conventionnel. Une 1^{ère} vague de corrections à la baisse s'amorce en 2008/09 pour le maïs, le triticale et le tournesol, qui se généralise en 2009/10 à toutes les espèces enquêtées.



Au cours de la période 2005/06 - 2007/08 le bonus dont bénéficient les prix en agriculture biologique sur les prix pratiqués en agriculture conventionnelle n'a que peu évolué : il s'est maintenu en deçà du seuil de 100 % du prix payé en conventionnel.

La campagne 2008/09 marque une rupture avec ce constat. En effet, un décrochage s'opère entre les deux modes de production : les prix en conventionnel ont amorcé un recul vers des niveaux plus habituels après l'envolée de 2007/08, alors qu'en agriculture biologique, seuls le maïs et le tournesol subissent des corrections à la baisse. La campagne 2009/10 renforce encore ce décrochage, malgré le repli des prix en agriculture biologique généralisé à l'ensemble des espèces. En revanche, le maïs et le tournesol, pour lesquels les baisses de prix ont été plus importantes en agriculture biologique qu'en conventionnel, se distinguent encore avec un retour à des prix plus proches de leurs homologues conventionnels.

La campagne 2010/11 marque le retour à une certaine convergence entre les prix pratiqués en bio et en conventionnel : le différentiel de prix rapporté au prix pratiqué en conventionnel renoue globalement avec les taux relevés en début d'enquête.

Blé meunier, maïs et triticale

Blé meunier biologique

Une tonne de blé meunier issu de l'agriculture biologique s'échangeait en moyenne 191 euros en 2005/06. En 2006/07 et surtout en 2007/08, les prix à la production s'envolent, dopés par l'effondrement des volumes collectés (collecte 2007/08 inférieure de 40 % à celle de 2005/06). Il atteignent 344 €/t en 2007/08.

Les campagnes suivantes, les volumes de blé tendre collectés progressent à nouveau mais sans rattraper toutefois les niveaux de 2005/06 (la collecte 2010/11 reste inférieure de 22 % à celle de 2005/06), avec un rétablissement des rendements en 2008/09, puis la reprise de la progression des surfaces à partir de 2009. Malgré le retour à une offre plus conséquente, les prix à la production du blé meunier

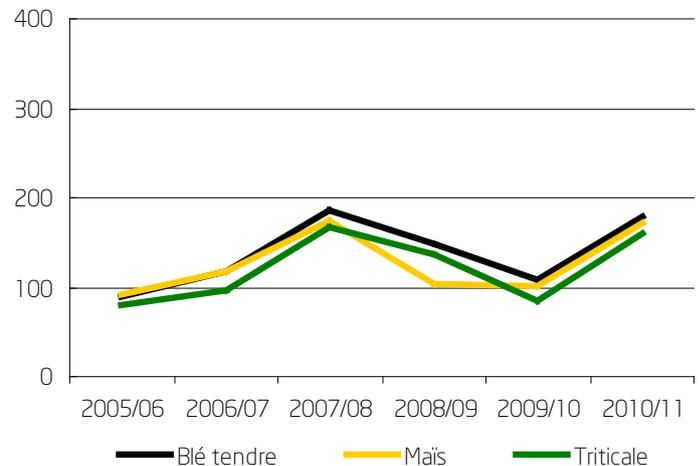
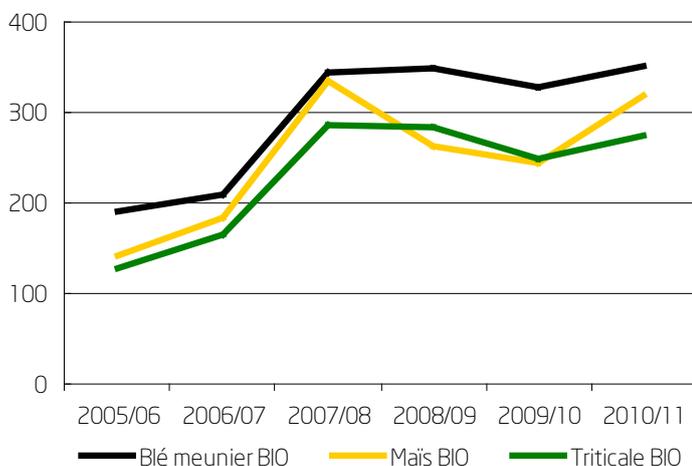
bénéficient d'une demande toujours plus soutenue et gagnent encore quelques euros en 2008/09, à 349 €/t, alors que les prix pratiqués en conventionnel régressent fortement (une quarantaine d'euros de moins sur la campagne). En revanche, les prix du blé meunier bio ne résistent pas à la seconde vague de baisse en 2009/10 et s'ajustent à 327 €/t.

En 2010/11, profitant d'une demande intérieure toujours plus dynamique, ils franchissent le seuil des 350 €/t. La grande majorité du blé biologique étant destiné à l'alimentation humaine, le prix à la production suivi par l'enquête concerne le blé meunier, alors que le suivi en agriculture conventionnelle porte sur le blé tendre toutes qualités. La comparaison ne peut donc se faire directement, mais on peut toutefois relever, que le différentiel entre ces deux prix, rapporté au prix pratiqué en conventionnel, retrouve une valeur proche de celle de début de l'enquête, avant le décrochage des campagnes 2008/09 et 2009/10.

Maïs biologique

Au cours des six campagnes étudiées, les prix du maïs biologique, tourné vers le marché de l'alimentation animale, ont été nettement plus volatils que ceux du blé tendre ou du triticale, malgré des variations de collecte plus limitées. Ces prix ont également été plus fortement corrélés aux prix pratiqués en conventionnel. Ainsi, l'envolée des prix généralisée en 2007/08, affecte plus fortement le prix du maïs (+152 €/t) que celui du blé (+134 €/t) ou celui du triticale (+121 €/t). En revanche, les baisses, équivalentes à la moitié de cette avance, interviennent dès la campagne suivante, dans le sillage des prix pratiqués en conventionnel, avec une collecte qui dépasse déjà les niveaux atteints en 2005/06, alors que le blé et le triticale résistent à la tendance jusqu'à la campagne suivante. La tendance baissière se maintient en 2009/10 (-19 euros, à 243 €/t), mais s'interrompt en 2010/11, sous l'effet d'un nouveau repli consécutif de la collecte : - 17 %. Le prix du maïs enregistre alors une forte augmentation : +76 euros, quand les prix du blé meunier et du triticale gagnent près de +25 euros, malgré des volumes collectés encore en hausse (+12 et +16 % respectivement). Le précédent record de prix du maïs biologique relevé en 2007/08 (336 €/t), n'a toutefois pas été dépassé avec un prix moyen de 319 €/t en 2010/11.

Céréales : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Sources : Enquête annuelle FranceAgriMer sur les prix à la production en agriculture biologique et enquête trimestrielle FranceAgriMer sur les prix à la production en agriculture conventionnelle

Triticale biologique

Les prix payés aux producteurs de triticale en agriculture biologique ont suivi l'évolution des prix du blé, à l'image de la configuration observée sur les prix « conventionnels ».

En 2005/06, une tonne de triticale s'échangeait en moyenne annuelle 129 euros à l'échelle nationale. Les deux campagnes suivantes sont marquées, comme pour les autres espèces, par des prix en nette progression en lien avec l'effondrement de la collecte française, avec, en 2007/08, un record de 286 €/t (+121 euros pour une collecte presque réduite de moitié par rapport à 2006/07).

Les trois campagnes suivantes, la collecte renoue avec la croissance, conduisant, en 2010/11, à des volumes supérieurs à ceux de la campagne 2005/06. Malgré le net rebond de la collecte dès 2008/09 (+49 %), le prix d'achat du triticale biologique se maintient presque inchangé à 285 €/t. La campagne 2009/10 marque, comme pour le blé, la 1^{ère} année de repli du prix du triticale : il perd 37 euros, à 248 €/t. Toutefois, dès 2010/11, la tendance est de nouveau haussière (+26 €/t), ces gains ne suffisant pas à dépasser le précédent record de 2007/08, avec une moyenne de 274 €/t.

Tournesol et féveroles

Tournesol biologique

La collecte de tournesol biologique a relativement peu varié d'une campagne sur l'autre en comparaison notamment avec les céréales à paille. En revanche, les prix du tournesol biologiques sont les plus volatils (au plus fort +207 euros entre le prix 2006/07 et 2007/08), avec une indexation importante sur les prix pratiqués en agriculture conventionnelle. En moyenne sur la période couverte par l'enquête, le bonus dont bénéficie le tournesol biologique sur son homologue conventionnel, est de 34 %, avec un minimum de 25 % en 2010/11 et un record de 53 % en 2008/09. C'est le différentiel (relatif, c'est-à-dire, rapporté au

prix pratiqué en conventionnel) le plus faible des espèces enquêtées, mais également le différentiel absolu le plus faible les deux dernières campagnes : autour de 95 euros en 2009/10 et 100 euros en 2010/11.

Par ailleurs, en début d'enquête, le tournesol bénéficiait d'un bonus sur le maïs équivalent en agriculture biologique et conventionnelle, soit près de 110 euros en 2005/06 et 90 euros en 2006/07. Les campagnes suivantes, à l'exception de la campagne 2008/09, le bonus est nettement plus faible sur la culture biologique qu'en conventionnel.

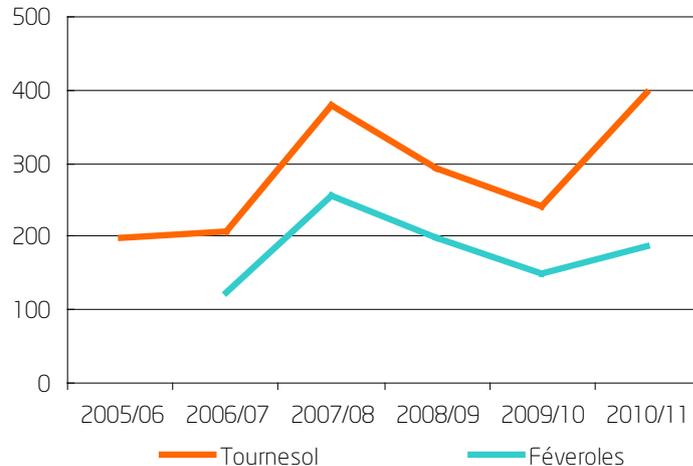
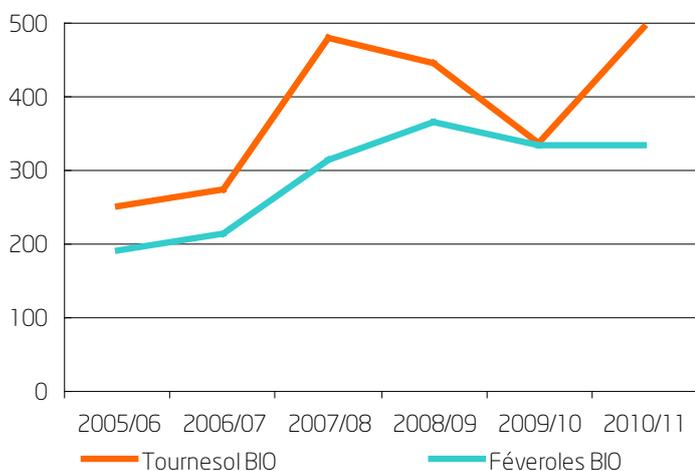
En 2010/11, comme pour le maïs, la collecte de tournesol recule (-28 %), alors que celle en céréales à paille et en féveroles progresse. La collecte retrouve alors un volume proche de celui enregistré en 2007/08 (8 630 tonnes). Le prix de la graine de tournesol biologique s'envole une nouvelle fois (+158 euros par rapport au prix moyen 2009/10) et établit un nouveau record : 495 €/t (481 €/t en 2007/08).

Féveroles biologiques

Lors des deux 1^{ères} campagnes couvertes par l'enquête, une tonne de féveroles s'échangeait à un prix équivalent à celui d'une tonne de blé biologique, soit 192 euros en 2005/06 et 215 euros en 2006/07.

En 2007/08, la rupture dans l'équilibre fragile des bilans français des céréales, oléagineux et protéagineux biologiques, a entraîné des tensions haussières importantes. Les augmentations relevées sur les féveroles ont toutefois été plus modérées comparées aux autres espèces, à l'inverse de ce qui a pu être constaté sur les féveroles issues de l'agriculture conventionnelle. De plus, en 2008/09, le prix des féveroles se distingue des autres cultures biologiques mais également des féveroles issues de l'agriculture conventionnelle, bénéficiant encore d'augmentations significatives (+52 €/t), alors que les autres espèces conservent un prix presque inchangé (blé et triticale), ou en net recul (tournesol et surtout maïs). La bonne tenue du prix des féveroles biologiques se confirme en 2009/10 avec des corrections à la baisse réduites (-31 euros) en comparaison avec celles relevées sur les autres cultures fourragères. En 2010/11, malgré une collecte presque réduite de moitié, le prix moyen national pour une tonne de féveroles se maintient inchangé à 334 €/t.

Tournesol et féveroles : évolution des prix payés aux producteurs en €/t



Sources : Enquête annuelle FranceAgriMer sur les prix à la production en agriculture biologique et enquête trimestrielle FranceAgriMer sur les prix à la production en agriculture conventionnelle



Méthodologie

Prix à la production en agriculture biologique

Cette enquête annuelle mesure l'évolution des prix des céréales et oléoprotéagineux achetés par les organismes stockeurs aux agriculteurs. Elle concerne 5 espèces : blé tendre meunier, maïs, triticale, tournesol et féveroles.

Les Directions Régionales de FranceAgriMer calculent un prix à la production moyen régional par espèce. Ce calcul s'effectue sur la base de la comptabilité (compte d'exploitation) d'un échantillon de 51 collecteurs. Les organismes de collecte du panel sont choisis de manière à donner une image fidèle de la population des coopératives et des négociants, avec un impératif de représentativité d'au moins 50 % des volumes collectés dans chaque région. Sur la campagne 2010/11, la représentativité de l'échantillon à l'échelle nationale en terme de collecte dépasse 75 % pour l'ensemble des espèces enquêtées.

A partir de ces données régionales, un prix moyen national est calculé sur la base d'une moyenne pondérée des prix régionaux par les volumes collectés dans chaque région. Les prix s'entendent rendus silo, en tenant compte des réfections et bonifications éventuelles, prix du maïs après déduction des frais de séchage et sans distinction entre les différents systèmes de transaction. Les cultures en 2^e année de conversion ne sont pas prises en compte.

Régions enquêtées selon l'espèce

- **Blé tendre meunier** : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence Alpes - Côte d'Azur, Rhône-Alpes,
- **Triticale** : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence Alpes - Côte d'Azur, Rhône-Alpes,
- **Maïs** : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence Alpes - Côte d'Azur, Rhône-Alpes,
- **Tournesol** : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence Alpes - Côte d'Azur, Rhône-Alpes,
- **Féveroles** : Aquitaine, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes.

Prix à la production en agriculture conventionnelle

Les prix à la production en agriculture conventionnelle retenus pour les comparaisons dans ce document, sont issus d'une enquête trimestrielle menée par les Directions Régionales de FranceAgriMer. Elle est conduite auprès d'un échantillon de 130 collecteurs représentatifs. La méthodologie ainsi que la définition du prix sont les mêmes que pour l'enquête sur les cultures en agriculture biologique. Les résultats de cette enquête font l'objet d'une publication spécifique qui est disponible sur le site Internet de FranceAgriMer.

Régions enquêtées selon l'espèce

- **Blé tendre** : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile-de-France, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes
- **Triticale** : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes
- **Maïs** : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile-de-France, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes
- **Tournesol** : Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes
- **Féveroles** : Aquitaine, Centre, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Normandie, Pays de la Loire, Picardie

Les prix payés au producteurs en agriculture biologique - LES SYNTHÈSES de FranceAgriMer / édition 2013

FranceAgriMer / 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex

tél. : +33 1 73 30 30 00 / www.franceagrimer.fr/ www.agriculture.gouv.fr/ / Directeur de la publication : Éric Allain

Rédaction : Direction Marchés, études et prospective / Service Bases d'information économique / Unité Enquêtes et données filières / Dominique Brulé

Conception et réalisation : FranceAgriMer, direction de la Communication et de l'information, studio PAO

Impression : atelier d'impression de l'Arborial / Fin de rédaction : septembre 2013

Sources principales : FranceAgriMer – établissement national des produits de l'agriculture et de la mer

Crédits photos : FranceAgriMer / Droits réservés

© tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse de FranceAgriMer

